

ment de 50 W. Sa portée sera ainsi assurée jusqu'aux côtes des départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord.

PROCHAINES REALISATIONS

Aurillac - La Bastide — La Bastide est à 780 m d'altitude dans le Haut-Quercy — assurera, à partir du mois d'octobre prochain, le rayonnement de ses 500 W sur la région de Brive et de Tulle. A la même époque, l'émetteur local de Limoges-Puy-Vincent provisoire, de 3 W, sera remplacé par l'émetteur des Cars, d'une puissance de 20 kW. L'action conjuguée de ces deux stations assurera le rayonnement de la télévision sur la presque totalité du Massif Central.

Boulogne-sur-Mer - Mont-Lambert sera un émetteur satellite de 40 W. Il recevra le rayonnement de Lille, puis celui de Bouvigny.

Cet émetteur de Bouvigny va, en effet, avoir un rôle prépondérant dans la région du Nord, à partir du mois de novembre 1959. Erigé sur les collines d'Artois, près d'Arras, à 200 mètres d'altitude, il doit remplacer les deux stations Lille et Amiens. Un pylone métallique de 300 m, c'est-à-dire une seconde Tour Eiffel, portera les aériens à une hauteur de 500 m au-dessus du niveau de la mer. Ce centre comprendra deux émetteurs : Amiens-Bouvigny et Lille-Bouvigny, tous deux de 20 kW, et les deux aériens correspondants seront, l'un en polarisation verticale sur le canal 11, et l'autre en polarisation horizontale, sur le canal 8 a, qui appartient actuellement à Lille.

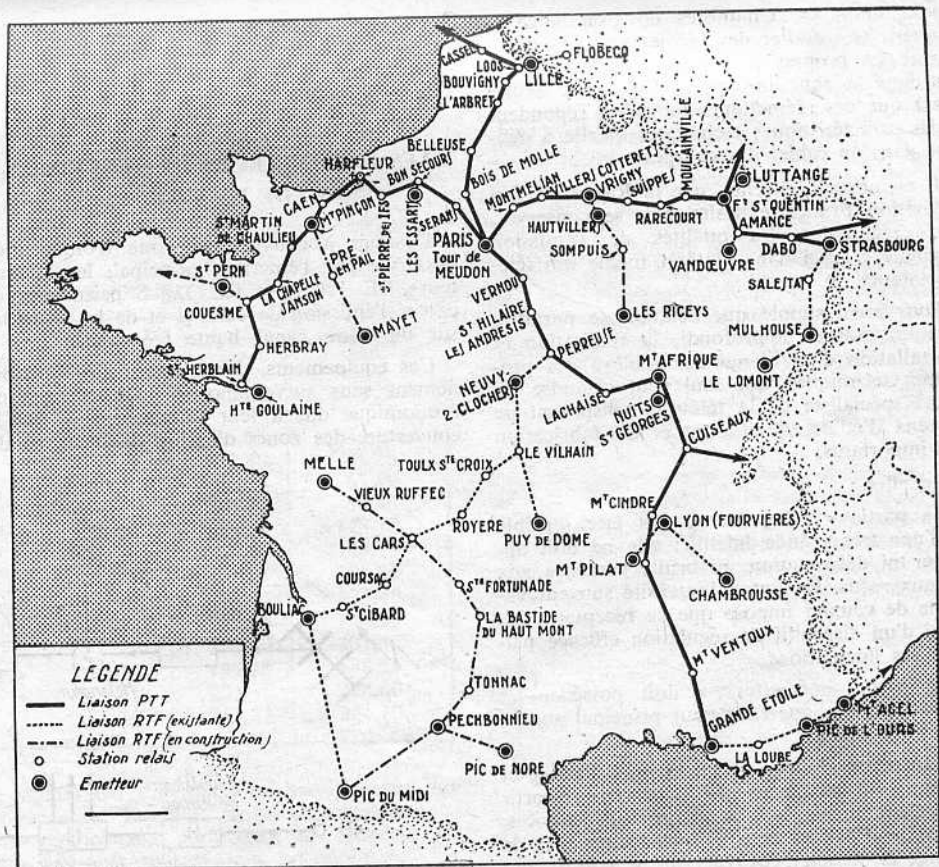
Le gain d'altitude de cet aérien par rapport aux anciennes installations du Beffroi de Lille permettra de rayonner efficacement sur tout le département du Nord et du Pas-de-Calais. La zone côtière située derrière les collines de l'Artois, qui ne peut bénéficier de cette installation, sera arrosée par l'émetteur satellite de Boulogne, cité plus haut. Seule, la vallée de la Somme risque de rester dans une zone d'ombre. Il convient d'attirer l'attention des téléspectateurs de la région du Nord actuellement desservis par l'émetteur de Lille qu'ils devront faire procéder au changement d'orientation de leur antenne dès que l'émetteur de Bouvigny remplacera le précédent.

Enfin, l'émetteur de Longwy-Bois du Chat arrosera la zone d'ombre située entre les côtes de la Meuse et l'Argonne.

LE RESEAU SATELLITE

Les satellites sont d'actualité, mais il ne s'agit pas ici de satellites interplanétaires qui auront peut-être un jour, eux aussi, leur rôle à jouer en télévision, mais plus exactement de stations émettrices de faible puissance complétant le rayonnement d'une station principale.

La Radiodiffusion Télévision Française, à qui incombe la mission de créer les centres d'émission et de les exploiter en diffusant des



Carte des liaisons fixes d'infrastructure

programmes a établi un plan parfaitement étudié du réseau d'émetteurs de télévision.

De nombreuses considérations sont entrées en ligne de compte dans l'établissement de ce plan : importance des zones à couvrir du point de vue démographique, choix des emplacements en raison de la configuration du terrain, détermination des longueurs d'onde pour éviter les interférences entre émetteurs voisins, étude de la forme à donner à la surface couverte pour chaque émetteur en fonction des facteurs ci-dessus, etc., etc...

Le problème est donc fort complexe et la mise en œuvre d'un tel plan, qui doit aussi tenir compte des impératifs budgétaires, demande un certain délai.

Actuellement, les trois quarts de la population de la métropole sont desservis.

Toutefois, malgré le soin apporté à l'établissement de ce plan, on constate qu'il existe dans les zones déjà desservies des points se trouvant principalement dans des régions accidentées, où la réception est quasi impossible. De ce fait, nombre d'agglomérations sont frustrées.

Il s'agit là d'un phénomène dû au mode de la propagation des ondes utilisées pour les

émissions de télévision et à la configuration géographique du terrain; un obstacle important interposé entre l'émetteur et le récepteur se comporte comme un écran devant une source lumineuse; ce qui se trouve derrière est plongé dans l'ombre.

Il est possible de supprimer une zone d'ombre en utilisant un réémetteur installé sur un point dégagé (voir fig. 1).

Ce réémetteur reçoit l'émission désirée et la réémet sans altération, sur une fréquence différente pour éviter tout brouillage, en direction de la région défavorisée où dès lors la réception devient possible avec un téléviseur usuel.

Le réémetteur peut, grâce à la sensibilité de son récepteur, ne pas être situé dans la zone normalement couverte par l'émetteur à retransmettre.

**

Le service public de l'émission et de la réception de la télévision a été attribué, en vertu de plusieurs lois et décrets, à la Radiodiffusion Télévision Française. Néanmoins, celle-ci autorise les collectivités publiques, telles

EMETTEURS DE TELEVISION MIS EN SERVICE EN 1959

Emetteurs	Canal	Polarisation	Fréquence image	Fréquence son	Puissance nominale émetteur image (kW)	Date de mise en service	Service (zone)
Mézières-Sury	8a	V	185,25	174,10	0,05	4-1959	N. Ardennes
Rennes-Saint-Pern	5	H	164	175,15	20	7-1959	Région
Aurillac-La Bastide	11	V	203,45	214,60	0,5	9-1959	Région
Moulogne-Mont Lambert	4	V	65,55	54,40	0,04	9-1959	Ville et env.
Limoges-Les Cars	2	H	52,40	41,25	20	9-1959	Région
Amiens-Bouvigny	11	V	203,45	214,60	20	11-1959	Région
Lille-Bouvigny	8a	H	185,25	174,10	20	11-1959	Région
Longwy-Bois du Chat	12	V	212,85	201,70	0,04	1959	Ville et env.